

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du conseil municipal de Sainte-Thérèse-de-Gaspé, convoqués par courriel, tenue à l'hôtel de ville, au 374 route 132 à Sainte-Thérèse-de-Gaspé mardi, le 22 décembre 2016, à 19 heures, à laquelle sont présents :

| | | |
|-----------------|------|--|
| Sont Présents : | M. | Léo Lelièvre, maire |
| | MMES | Nadine Lelièvre, conseillère Murielle Couture, conseillère |
| | MM. | Réjean Desbois, conseiller Réal Roussy, conseiller Roland Vallée, conseiller Jacques Roussy, conseiller |

Est également présent :
Luc Lambert, directeur général

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur Léo Lelièvre, maire.

OUVERTURE DE LA SESSION

2016-12-230

ADOPTION DU RÈGLEMENT # 2016-314 AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES, FIXER LE TAUX DES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET LES TARIFS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'ANNÉE 2017 ET L'ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2016, 2017 ET 2018

Le maire fait la lecture du règlement 2016-314.

Il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte le règlement # 2016-314 ayant pour objet d'établir les prévisions budgétaires, fixer le taux des taxes foncières générales et les tarifs pour les services municipaux de la Municipalité pour l'année 2017 et l'adoption du Programme triennal des immobilisations pour les années 2017, 2018 et 2019.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune assistance

2016-12-231

CLÔTURE DE LA SÉANCE

La clôture de la séance est proposée par Réal Roussy à 19 : 14 heures.

Léo Lelièvre, maire

Luc Lambert, directeur général
et secrétaire-trésorier